



Association MANJ

Loi 1901 – SIREN 933 067 951
229 Rue Saint Honoré, 75001 Paris
RNA : W751275031

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 15 Janvier 2025

1. Présences et quorum

Étaient présents :

Mme Léonie Joelle KOMTCHUEN – Présidente
M. Faustin MVOGO – Trésorier
M. Armand KEPSEU – Membre
M. Roméo FOKO – Membre

Membres excusés : Aucun

Membres représentés : Aucun

Quorum : L'assemblée réunit l'ensemble des 4 membres fondateurs. Le quorum requis par les statuts est atteint.

Président de séance : Mme Léonie Joelle KOMTCHUEN

Secrétaire de séance : M. Faustin MVOGO

2. Ordre du jour

1. Rapport moral et d'activité de l'année 2024
2. Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2024
3. Quitus au bureau
4. Reconduction du bureau
5. Questions diverses

3. Délibérations et résolutions

Point 1 – Rapport moral et d'activité

La Présidente rappelle que l'association MANJ a été créée en juillet 2024. Elle indique qu'**aucune activité** n'a été menée au cours de l'année 2024 et qu'aucun compte bancaire n'a été ouvert.

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Point 2 – Rapport financier et approbation des comptes

Le Trésorier présente le bilan financier de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Il précise qu'**aucune recette ni aucune dépense** n'a été enregistrée au cours de l'exercice. Le solde est donc nul.

Il est rappelé que l'association n'a perçu aucun don, subvention ou cotisation en 2024.

Vote : L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2024.

Point 3 – Quitus au bureau

L'assemblée donne quitus au bureau pour sa gestion durant l'exercice 2024.

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 4 – Reconduction du bureau

L'assemblée procède à la reconduction du bureau pour l'année 2025. Les membres du bureau sont reconduits dans leurs fonctions comme suit :

- **Présidente** : Mme Léonie Joelle KOMTCHUEN
- **Trésorier** : M. Faustin MVOGO
- **Secrétaire** : [Nom du secrétaire, à renseigner]

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 5 – Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été soulevée, la séance est levée.

4. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare la séance close à 15h30.

Le présent procès-verbal est dressé et signé par la Présidente de séance et le Secrétaire.



La Présidente de séance
Mme Léonie Joelle KOMTCHUEN



Le Secrétaire de séance
M. Faustin MVOGO

Annexe – Feuille de présence

N°	Nom et prénom	Qualité	Signature
1	Mme Léonie Joelle KOMTCHUEN	Présidente	
2	M. Faustin MVOGO	Trésorier	
3	M. Armand KEPSEU	Membre	
4	M. Roméo FOKO	Membre	